

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 025-212503676-20250929-2025_09_29_07-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure

Objet de la délibération : Adhésion de la Médiathèque Le Bélieu au projet de Bibliothèques Numériques de Référence BNR.

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre dix-huit heures.

Date de convocation : le 23 septembre 2025.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune : le 1^{er} octobre 2025.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Jean-Bernard FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Évelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA (Arrivé à 18h04), Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Procurations : Marilyn PERNOT à Françoise FRANC, Nathalie JEANNEROT à Nuno MADEIRA, Stéphane LANGOLF à Nadine BERGER.

Membres absents – excusé(e)s : Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Jean-Jacques CARILLON.

Secrétaire de séance : Bernard SALLIÈRES.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VÉRY et Vanessa CARRARA.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Résultat du vote :</u>
En exercice : 27	Votants : 22
Présents : 19	Pour : 22
Votants : 22	Contre : 0
Ayant donné procuration : 3	Abstention : 0
Excusés – absents : 5	



Ville de

Mandeure

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 025-212503676-20250929-2025_09_29_07-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Valentigney

Commune de Mandeure - 25350

Adhésion de la Médiathèque Le Bélieu au projet Bibliothèques Numériques de Référence BNR

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Médiathèque départementale du Doubs mène actuellement un projet d'envergure dans le cadre du dispositif BNR (Bibliothèques Numériques de Référence).

« Les Bibliothèques numériques de référence (BNR) constituent un réseau d'établissements de lecture publique jouant un rôle d'accélérateur et d'accompagnateur du développement numérique de leurs territoires. Elles permettent de faire le lien entre différents acteurs et d'atteindre de nouveaux publics par le biais de services numériques de haut niveau. » Source : Guide pratique, programme des Bibliothèques numériques de référence - Ministère de la Culture

La Médiathèque Le Bélieu de Mandeure a été retenue comme bibliothèque pilote pour participer à la première étape de ce projet, qui consiste à mettre en place un logiciel de gestion commun pour l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Les objectifs sont :

- Moderniser et unifier les outils de gestion.
- Faciliter le travail des équipes et le suivi des collections.
- Améliorer l'accès des usagers aux ressources, notamment numériques.
- Développer la coopération entre bibliothèques du département.

Les conséquences pratiques sont :

- Migration de nos données actuelles vers le nouveau logiciel.
- Formation du personnel.
- Harmonisation des pratiques de gestion (prêts, inscriptions, catalogage, statistiques, etc.).

Les avantages sont :

- Accès à un catalogue en ligne enrichi.
- Meilleure visibilité de notre offre documentaire et culturelle.
- Intégration dans un réseau départemental dynamique et soutenu par l'État.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 025-212503676-20250929-2025_09_29_07-DE

Les perspectives :

Ce logiciel commun n'est qu'une première étape.

Le déploiement du projet BNR permettra, à terme, à notre réseau :

- De développer des actions de médiation numérique auprès de notre public (accompagnement aux usages, ateliers, valorisation des ressources en ligne)
- De mettre en service un bibliobus numérique, capable d'aller directement au-devant des habitants et de proposer des animations et services numériques dans les communes.

Calendrier prévisionnel :

- La migration vers le nouveau logiciel est prévue pour 2026, probablement en fin d'année. À ce stade, aucune date précise n'a encore été fixée par la médiathèque départementale.

Aspect financier :

- Le seul coût ponctuel à prévoir pour la commune sera celui lié à l'extraction des données lors de la migration.
- Ensuite, il restera uniquement le coût annuel de maintenance du logiciel, qui remplacera celui du logiciel actuel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'approuver l'intégration et l'adhésion de la Médiathèque Le Bélieu en qualité de bibliothèque pilote au projet BNR selon les conditions exposées ci-dessus,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes modalités afférentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 025-212503676-20250929-2025_09_29_07-DE

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 1^{er} octobre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeure dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE RÉFÉRENCE : **BNR**

Le projet numérique de la Médiathèque départementale du Doubs 2024-2027, subventionné par le ministère de la Culture et la DRAC.



**Modernisation des
outils et des services
de la MDD.**

**Changement de
logiciel
Changement de
portail
Formation du
personnel**



**Mutualisation du
SIGB avec les BM**

**Création d'un
catalogue commun**

**Portail clé en main
Formation, soutien et
échanges privilégiés**



Médiateur numérique

**Animations dans les
BM**

**Développement des
ressources et des
outils numériques**

Bus numérique

UNE COLLABORATION DÉJÀ EN PLACE :

- **3 journées de travail sur l'expression du besoin décembre 23/ janvier 24**
- **3 matinées pour choisir le nouvel outil décembre 2024**
- **3 journées de formation à la Transition Bibliographique 2025**
- **1 matinée de travail sur le catalogue commun**
- **Des échanges réguliers à chaque étape-clé du projet**



Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 025-212503676-20250929-2025_09_29_07-DE

Berser
Levrault

**Contactez la chargée de projet au 03 81 25 94 47 ou
ludivine.gasperment@doubs.fr**

Prestataire retenu



Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 025-212503676-20250929-2025_09_29_07-DE

Bersier
Levault

VOS ENGAGEMENTS ET GAINS

Solution

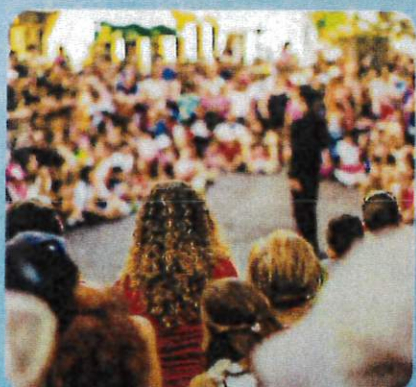


ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES

- Déploiement via l'adhésion à l'ADAT
- Engagement en juin 2025 pour migration en 2026
- Prise en charge du coût de la migration et des licences par le CD25 : 4 650 € HT par BM
- Coût de la maintenance reste à la charge des BM à partir de 2027 : 500 € HT
- Coût de l'extraction des données pour la migration en 2026 pour les BM (à voir avec le prestataire actuel)

IMPACT POUR LES COLLÈGUES

- 3 mois de travail préparatoire assez intense
- Des journées de formation au paramétrage et à l'utilisation de l'outil SIGB + CMS portail
- Un temps de formation des bénévoles aux nouveaux outils
- 1 semaine max de fermeture de l'établissement
- Un outil plus puissant pour les bibliothécaires : statistiques, gestion du réseau, gain de temps sur le catalogage... et un soutien plus actif de la MDD.



GAIN POUR LE PUBLIC

- 1 portail pour accéder aux services de la BM, au catalogue en ligne, accéder plus facilement aux ressources numériques proposées par la MDD, et pouvoir gérer son compte lecteur
- Une application mobile
- Un rebond de recherche sur le catalogue commun (PEB facilité)